

Chavannaz

BULLETIN MUNICIPAL 2024





LE MESSAGE DU MAIRE



Nous avons le plaisir de vous faire revivre au travers de notre bulletin municipal une rétrospective des sujets et des moments qui ont marqué cette année 2024.

Je tiens à remercier les conseillers municipaux qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin, pour leur implication. Je pense qu'il est important de garder une trace de la vie de notre petite commune tout au long des années pour les générations à venir.

Au niveau communal cette année, nous avions projeté des travaux sur le secteur des Combes avec l'enfouissement des réseaux secs et la réfection de la canalisation d'eau potable. Mais dans un premier temps, notre dossier n'a pas été retenu par Energie et Services de Seyssel.

Nous avons donc opté pour un projet moins conséquent, financé uniquement par le budget communal pour la partie électricité et telecom.

Par ailleurs, nous avons missionné à nouveau le bureau Profils Etudes pour des travaux identiques (eau et réseaux secs) sur le secteur de Poitrier. Suite à l'appel d'offres, le conseil municipal a attribué ce chantier à l'entreprise Besson de Marlioz.

La municipalité a également avancé sur la construction d'un local pour le comité des fêtes. Nous avons obtenu l'accord du service instructeur suite au dépôt de notre déclaration préalable mais compte tenu de la proximité de la salle des fêtes, deux autres dossiers sont en cours au SDIS et au service accessibilité de la DDT et le délai d'instruction est de quatre mois.

Vous avez pu le constater en cette fin d'automne, la commune a dépensé 18 290 € HT pour l'entretien de la voirie, de plus en plus sollicitée par le trafic qui ne cesse d'augmenter.

Pour 2025, dernière année de ce mandat puisque les prochaines élections municipales devraient avoir lieu en mars 2026, les travaux de Poitrier sont prévus à partir du 10 février pour une durée de deux mois.

Si nous obtenons les autorisations, le local du comité des fêtes devrait voir le jour.

Par ailleurs, le réseau de la fibre que nous attendons depuis plus d'un an devrait être opérationnel durant le deuxième semestre.

Enfin, notre nouveau site internet, plus fonctionnel, devrait être accessible dans quelques mois.

Concernant la Communauté de Communes Usses et Rhône, la question relative à la compétence eau potable n'est toujours pas réglée, à moins d'un an de la date butoir du 1^{er} janvier 2026.

En effet, à cette date, selon la loi en vigueur actuellement, les EPCI doivent prendre la gestion totale de l'eau potable. De nombreux maires y sont opposés et l'ancien gouvernement Barnier avait entendu les élus en souhaitant modifier cette loi. Le nouveau gouvernement va-t-il poursuivre dans cette voie ? Nous l'ignorons pour l'instant.

En vous adressant une nouvelle fois tous mes vœux pour cette nouvelle année, j'espère que la lecture de ce bulletin municipal vous sera agréable et encore merci à toutes les personnes qui donnent de leur temps pour la vie de notre commune.

Alain Camp, maire de Chavannaz

DÉLIBÉRATIONS 2024

6 mars

- indemnité de **gardiennage de l'église** communale 2024 fixée à 503.42 €
- acquisition de terrains sis route de Cernex, suite aux travaux d'aménagement du trottoir
- signature d'une convention de partenariat pour la **constitution du PCRS** (Plan de Corps de Rue Simplifié, entre la commune, le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie) et la RGD (Régie de gestion des données Savoie Mont-Blanc)
- instauration d'une **prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour le personnel communal**
- signature d'une convention d'exploitation groupée de bois avec l'**Office National des Forêts** pour les parcelles forestières situées « aux Cabusses » et « au Levant ».
- validation du projet de **construction d'un local attenant à la salle des fêtes**

10 avril

- approbation des comptes de gestion du **budget principal** et du **budget de l'eau** pour l'exercice 2023
- approbation des **comptes administratifs** 2023
- affectation des **résultats 2023**
- adoption des **budgets primitifs** 2024
- maintien des **taux d'imposition des taxes directes locales** pour l'exercice 2024
- maintien du **prix de l'eau** à 1.50 € pour 2024 et passage du tarif de l'abonnement annuel au compte à 30 €
- attribution de **subventions aux associations**
- mise à jour des tarifs de **location de la salle des fêtes**
- remplacement de quatre **bornes d'éclairage** sur le parking des appartements communaux pour un montant de 620 € HT l'unité - entreprise Girot Thierry
- acquisition d'une **cuisinière électrique** et de tables en inox pour la salle des fêtes pour un montant HT de 4189.90 € chez Métro
- validation de la mise en place d'un **panneau voie sans issue** au croisement entre Létraz et Poitrier

- travaux de renouvellement de la **conduite d'eau potable** à Poitrier :
- . approbation du projet et sollicitation du **Conseil Départemental** pour l'attribution d'une subvention
- . choix de l'entreprise **Profils Etudes** pour la mission de maîtrise d'œuvre : montant HT de 8 250 €
- construction d'un **local associatif** attenant la salle des fêtes : demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du bonus ruralité dans le cadre du contrat région
- achat des **parcelles** cadastrées A22 et A23 situées « au Moray »

18 septembre

- révision annuelle du **tarif des appartements** communaux n°002 et 101 situés au 1 route de Marlioz
- travaux de renouvellement de la **conduite d'eau** potable à Poitrier et terrassement pour enfouissement des réseaux secs :

 - . convention de regroupement de commandes avec **Energie et Services de Seyssel**
 - . convention avec orange pour l'**enfouissement des équipements de communications électroniques**

- approbation du changement de prestataire pour l'hébergement du site internet communal : adhésion au module « **site internet- portail 74** » proposé par l'ADM 74
- validation des travaux de réfection du **chemin rural des Zéramy** en direction de l'ancienne voie communale des Combes à Poitrier



11 décembre

- prise en charge des **dépenses d'investissement** avant le vote des budgets primitifs 2025 : autorisation pour engagement à hauteur du quart des crédits inscrits au budget 2024
- marché pour renouvellement de la canalisation **d'eau potable** et terrassements pour l'enfouissement des **réseaux secs** à Poitrier (groupement de commandes entre la commune de Chavannaz et Energie et Services de Seyssel). Attribution à l'entreprise BESSON SAS (Marlioz) : 152 222,00 € HT pour la part AEP et 32 392,10 € HT pour la part réseaux secs.
- régularisation d'une **servitude de passage** tous usages sur la parcelle communale A873 pour desservir les propriétés situées au 310 route de Marlioz
- révision annuelle du **loyer de l'appartement communal T3** n° 102
- approbation de la modification n°5 des statuts de la CC Usses et Rhône.

URBANISME 2024



DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

M. et Mme Paul et Anne-Marie LEFEBVRE

224 chemin de Poitrier : installation de 8 panneaux photovoltaïques

M. David VAUDEY

310 route de Marlioz : pose de deux vélos et d'une clôture de 1.20 mètres

Commune de Chavannaz

250 route du chef-lieu : création d'un local de 39m² attenant à la salle des fêtes

Mme Chantal BAUDE

289 chemin de Létraz : remplacement d'une porte de garage par une fenêtre

PERMIS DE DÉMOLIR :

M. Jean-Claude CAMP

pour la démolition d'un bâtiment agricole situé « sous Massy nord » sur la parcelle A 1469

INAUGURATION école de Marlioz



Il y avait du monde le samedi 1^{er} juin pour inaugurer l'agrandissement du groupement scolaire de Marlioz-Chavannaz.

Après plus de deux ans de travaux, l'école s'organise dorénavant avec 5 classes supplémentaires, une cour de récréation et une cantine agrandies. Les espaces de la bibliothèque ainsi que du parking ont même été triplés.

Deux nouveaux appartements locatifs ainsi qu'un local commercial ont été créés. Le local commercial est occupé depuis le mois de septembre par Julien Chevallier, qui propose dépôt de pain, viennoiseries ainsi que plat du jour les midis.

Le Conseil Municipal des enfants a profité de cette inauguration pour enterrer une capsule temporelle qui sera ouverte en 2054. Une plaque a également été déposée au nom de Irène et Léon Replumaz qui avaient fait don en 1995 du terrain sur lequel l'école a été construite.

Après les discours de Vincent Dutoit et Alain Camp, respectivement maires de Marlioz et de Chavannaz, ce fut au tour de Virginie Duby-Muller, députée et vice-présidente du Département, et de Sylviane Noël, conseillère régionale et sénatrice de prendre la parole.

La directrice Aurélie Guyot a terminé par un discours de remerciement avec une pointe d'humour en évoquant les travaux.

RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME

Rappel des formalités à réaliser à la fin des travaux pour les constructions faisant l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire

EN MAIRIE

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager) doit adresser une DAACT à la mairie pour signaler la fin des travaux. Cette déclaration est obligatoire.

Elle permet d'attester auprès de la mairie l'achèvement des travaux et leur conformité par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée. Elle est systématiquement demandée lors de la vente d'une maison et son absence peut retarder voire compromettre la vente dans certains cas.



Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire :

- vous déclarez l'achèvement partiel ou total des travaux de construction ou d'aménagement.
- vous déclarez que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

La présente déclaration a été reçue à la mairie

Pour tous travaux de construction ou d'extension soumis à permis de construire, des attestations complémentaires seront à joindre à la DAACT selon les cas, concernant notamment la prise en compte de la réglementation thermique.

La mairie dispose d'un délai de 3 mois à partir de la date de réception de ces documents (DAACT et attestations) pour contester la conformité des travaux.

Le formulaire peut être téléchargé via le site service public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>

AU SERVICE DES IMPÔTS

7 RUE DUPANLOUP - 74040 ANNECY CEDEX - Téléphone : 04 50 88 40 43

Les constructions nouvelles, changements de consistance (additions de constructions y compris piscines, surélévations...) ou de destination des propriétés bâties doivent être déclarés dans les 90 jours calendaires de leur achèvement.

Cette déclaration doit être faite par le biais d'un formulaire différent suivant qu'il s'agisse d'une construction individuelle ou d'un appartement.

Lien : <https://www.impots.gouv.fr/formulaire/6650/impots-locaux-locaux-dhabitation>



FÊTE DES MÈRES

Pour célébrer les Mamans, notre commune a organisé un apéritif le samedi 25 mai à midi.



Au cours de cet agréable moment qui avait lieu cette fois-ci en extérieur, le Comité des Fêtes a remis la traditionnelle rose à toutes les Mamans présentes et tout le monde a profité de l'apéritif offert par la Mairie.

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Nous avons encore pu compter sur l'aide de plusieurs Chavannois le 24 Mai, pour fleurir les différents bacs du village.

Merci à eux
pour leur présence
et leur aide !



CONCOURS DE BELOTE



Cette 5^{ème} édition a de nouveau vu battre son record de participants cette année. La salle Albert Bussat a accueilli 46 doublettes le samedi 09 mars, ce qui a dépassé largement toutes les attentes du Comité des Fêtes! Il n'y avait pas d'autres concours prévus ce même jour, ce qui a amené beaucoup de passionnés de la belote à Chavannaz.

Toutes les équipes venues de toute la Haute-Savoie sont finalement reparties avec un lot. Des lots et des dons qui ont été gentiment offerts par plusieurs entreprises haut-savoyardes.



RETOUR SUR LA FÊTE DE L'ÉTÉ: UNE BELLE RÉUSSITE MALGRÉ LA PLUIE

Le 7 juillet dernier, comme chaque année, la commune de Chavannaz a célébré sa traditionnelle Fête de l'Été. Malgré une météo capricieuse, petits et grands ont su profiter d'un moment convivial et chaleureux.

Grâce au soutien des restaurateurs locaux, la fête a été gourmande ! Un grand merci au Restaurant Domenge pour leurs délicieux gratins, ainsi qu'aux Caprices des Saisons de la famille Chamosset pour le jambon savoureux. Les chasseurs de la commune nous ont régalaés avec leur sanglier parfaitement préparé, ajoutant une touche de tradition très appréciée.

Nous remercions tous les participants, bénévoles et partenaires qui, par leur bonne humeur et leur générosité, ont permis à cet événement de rester un moment fort de notre été. Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition de la Fête de l'Été à Chavannaz !



Fête du 6 août à Desingy : une course d'ânes haute en couleur !

Le 6 août 2024 le Comité des Fêtes de Desingy a organisé une célébration unique et des plus joyeuses. Au cœur de cette fête estivale, un événement a particulièrement marqué les esprits : une course d'ânes déguisés, réunissant les présidents des comités des fêtes des villages voisins.

Les présidents des comités des fêtes du coin ont donc été invités à enfiler leurs tenues les plus loufoques et à prendre part à une course où la vitesse n'était pas le seul critère : le style, l'inventivité des déguisements et, bien sûr, la complicité avec les ânes ont aussi été récompensés. Dans cette compétition amicale, notre président, Sylvain Berbel, a su se démarquer en décrochant une honorable 4^{ème} place.

Un moment de partage et de rires

La course d'ânes n'était pas le seul attrait de cette journée festive. Des animations variées ont jalonné la journée : concerts, jeux pour enfants, stands de restauration, et, bien sûr, l'incontournable buvette du Comité des Fêtes.

Cette fête du 6 août a été un véritable succès, témoignant de l'engagement du Comité des Fêtes de Desingy et de ses partenaires pour animer la vie locale.

Un grand bravo à tous les participants et en particulier à Sylvain Berbel, qui a su représenter Chavannaz avec panache



REPAS DES AÎNÉS

Dimanche 8 décembre avait lieu le repas des Aînés à la salle des Fêtes de Marlioz. Ce traditionnel repas regroupe les Aînés de notre commune avec ceux de Marlioz. Le maire de Marlioz en a profité pour remettre un panier garni à la doyenne Ginette Chalansonnet (98 ans) et au doyen Marcel Sonjon (94 ans) de sa commune.

Cette année, 96 personnes, dont 19 Chavannois, sont venus déguster le repas proposé cette année encore par le restaurant Chez Domènè.

Les longs échanges et jeux de cartes accompagnés de papillotes ont pris la suite du repas tout au long de l'après-midi.



HOMMAGE à Monique Sermet



Nous souhaitons également rendre hommage cette année à Monique Sermet qui nous a quittés le 27 février 2024, et qui a eu un rôle important dans notre commune.

Elle est née à Genève en juin 1943 et est arrivée à Chavannaz en août 1970. Avec son mari Robert, ils ont acheté l'ancienne forge pour en faire une résidence secondaire.

Le décès de son mari en 1974 l'a éloigné un temps de Chavannaz pour y revenir en 1984. Elle entreprend des travaux et décide à partir de 1990 de s'y installer à plein temps.

Passionnée de couture, elle a tenu un magasin de patchwork sur Annecy de 1994 à 2001 et donnait des cours de patchwork. A la fin des années 1990, elle a d'ailleurs exposé à Montceau-les-Mines, lors d'une exposition, une de ses œuvres de 2m par 2m et qui a nécessité près de 10 000 heures de travail.

Au début des années 2000, elle a fait partie de l'association Poivre et Sel à Challex (Ain).

Au sein de notre commune, elle participe à « La Mus'Ardente » au milieu des années 2000. Un dimanche tous les 2 mois, une belle petite équipe d'une douzaine d'amoureux de la langue française se retrouvait pour des ateliers littéraires et poétiques. Cet atelier s'est transformé en 2011 en atelier d'écriture et renommé « Plum'art »

Puis le printemps 2009 vit la création de la Bibliothèque Municipale « La Cabane à Lire » dans notre commune. Monique suit, ainsi que d'autres bénévoles, une formation auprès de Biblio-Savoie. Elle assura les permanences de cette bibliothèque de nombreuses années.

Monique participait également aux nombreux évènements de notre commune.

Elle était également la maman de trois enfants, Fabienne, Cédric et Yannick, grand-mère et arrière-grand-mère. Nous avons une pensée pour elle et sa famille.



CHAVANNA'TRAIL

Au cours de ce mois de septembre maussade, le samedi 21 septembre a vu se pointer une belle journée ensoleillée pour la nouvelle édition du Chavanna'Trail.

Pour cette édition, Vincent Perrillat a proposé **3 parcours** aux coureurs. Ainsi, 49 coureurs se sont lancés sur un parcours de 11 kms, 89 coureurs sur 16 kms et 44 sur 25 kms. 30 marcheurs ont également profité du parcours du 11 kms. Les plus petits ont également profité de courses et sont tous repartis avec une médaille.

Sur la ligne de départ du 16 kms, nous avons eu le plaisir de voir s'aligner **3 joëlettes**, chacune représentant une association et transportant une personne en situation de handicap.

Chaque coureur était venu soutenir cette l'année l'association « **Des Elles pour Vous** » de Chilly, qui soutient et accompagne les personnes atteintes de cancer.

Pour chaque inscription, 4€ étaient reversés à cette association.

En plus des dons, le Comité des Fêtes a pu remettre un chèque d'un montant de 870 € à la présidente de l'association, Madame Véronique Sacco.



Les coureurs, marcheurs, bénévoles, et supporters ont dégusté dans une belle convivialité, burgers, planchettes et saucisses-frites proposés par le Comité des Fêtes.

Un grand merci à tous les participants et aux personnes aidantes !



DÉCORATION DU SAPIN DE NOËL

Le sapin de notre commune a revêtu ses habits de Noël dimanche 1^{er} décembre.

Quelques Chavannois ont participé à la décoration du sapin tout en dégustant vin chaud, jus de pommes chaud, crêpes et même soupe à l'oignon (merci Maël !).



BIBLIOTHÈQUE « LA CABANE À LIRE »



Elle vient de s'enrichir de 22 nouvelles parutions, parmi lesquelles :

- « Impossibles adieux » de Han Kang – prix Nobel 2024
- « Un monde presque parfait » de Laurent Gounelle
- « Un animal sauvage » de Joël Dicker
- « Tenir debout » de Mélissa Da Costa
- « Houris » de Kamel Daoud – Goncourt 2024

Venez découvrir les autres volumes !

Tout prêt est entièrement gratuit pour grands et petits. Maryse et Roger vous accueillent tous les samedis, de 10h à 12h. Nous vous attendons nombreux !!

Les livres sont la résidence secondaire de l'âme. Quand elle pousse les volets de papier contre le mur une lumière entre partout dans la pièce. (Christian Bobin)



ANIMATIONS 2025

Nous comptons sur votre présence pour nos prochaines manifestations :

- 15 Mars 2025 : Concours de belote
- 14 Juin 2025 : Fête des mères / pères et de la musique
- 5 Juillet 2025 : Fête de l'été
- 20 Septembre 2025 : Chavanna'Trail
- 29 Novembre 2025 : Fête de la Saint-André

Et d'autres manifestations sont à prévoir, surveillez vos boîtes aux lettres !

PARADE DES AGRICULTEURS : UNE SOIRÉE FESTIVE ET CONVIVIALE À CHAVANNAZ !

Le 23 décembre 2024, les rues de Chavannaz ont vibré sous les lumières et les sourires grâce à la parade des agriculteurs ! Cet événement, désormais incontournable, a rassemblé petits et grands pour célébrer l'esprit de Noël dans une ambiance chaleureuse et festive.

Nos agriculteurs locaux ont une fois de plus fait preuve de créativité et d'engagement en décorant leurs magnifiques tracteurs avec des guirlandes lumineuses, des ornements de Noël et des surprises éclatantes. Les véhicules, transformés en véritables œuvres d'art roulantes, ont défilé dans le village pour le plus grand plaisir des spectateurs.

Pour accompagner cette soirée magique, la mairie et le comité des fêtes ont offert du vin chaud et du jus de pommes chaud, apportant une touche gourmande et réconfortante à l'événement. Cette initiative a permis à chacun de se réchauffer tout en partageant un moment convivial avec les habitants du village.

Merci à tous les participants, agriculteurs, bénévoles, et spectateurs qui ont contribué à la réussite de cette belle fête ! Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition encore plus éclatante.



À BIENTÔT
DANS LES RUES
DE CHAVANNAZ !



CHANGEMENTS AU GAEC LE CHAVANNE

En ce début 2025 Le GAEC le Chavanne est devenu GAEC La ferme de Bill. Charlène et son mari Fabien reprennent la ferme familiale de chez Machet, qu'ils regroupent avec leur petite exploitation céréalière de Beaumont.

Tout en continuant de profiter de la précieuse expérience de Gérard et Jean-Claude, nous changeons le modèle pour continuer et développer les activités que nous avions mis en place, c'est-à-dire la culture de céréales et leur transformation en farines et pâtes.

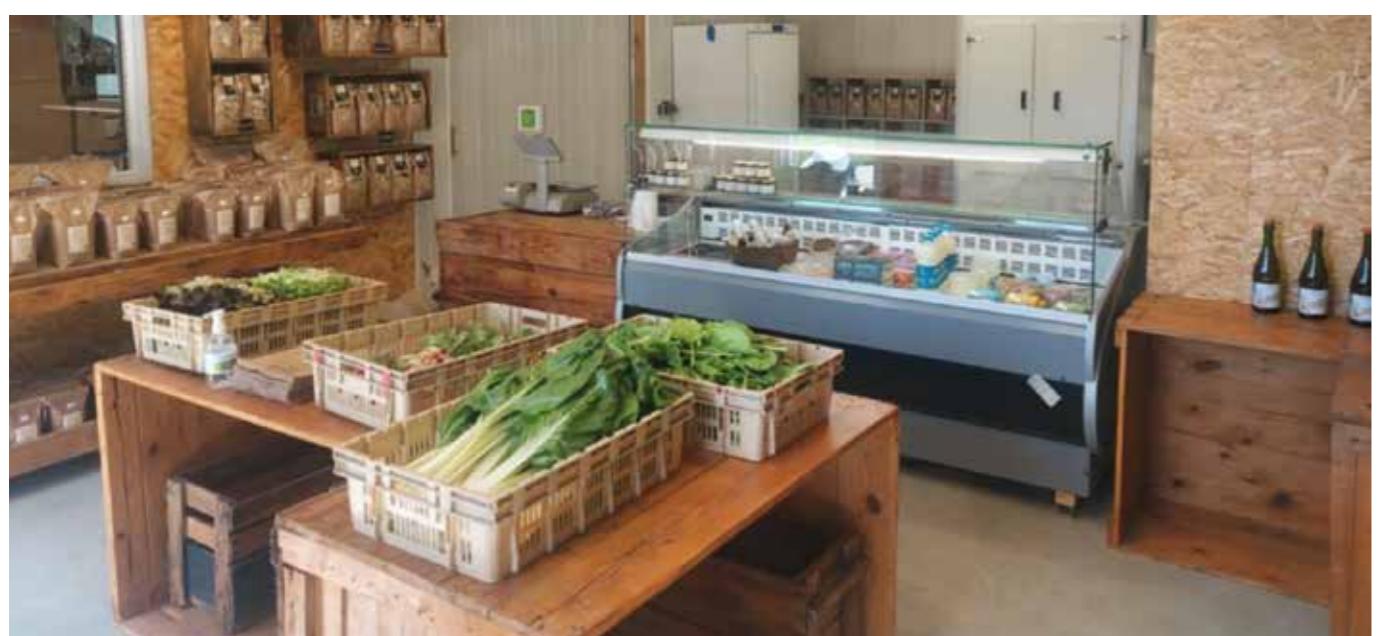
Cela a entraîné plusieurs changements :

- L'arrêt de la **production laitière**
- La **conversion en Bio** (comme c'était le cas sur la ferme de Bill à Beaumont)
- Le développement des **cultures céréalières** (blé, épeautre, seigle, petit épeautre, sarrasin..)
- Le développement des **cultures de légumineuses** (lentilles vertes)

Nous sommes équipés de 3 moulins Astrié, à meule de pierre, et un laboratoire de transformation pour l'élaboration des pâtes. Nos produits sont en vente dans les magasins de producteurs et certaines épiceries des alentours (Cruseilles, Sillingy, Collonges sous Salève, Minzier, Frangy, Maisonneuve...).

Nous vous accueillons également en vente directe dans notre boutique à Beaumont les vendredis de 16h à 19h.

Pour toutes questions/renseignements n'hésitez pas à nous écrire : fermedebill@yahoo.com



M57 - Budget principal

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	420 426,71 €
Charges à caractère général	208 692,92 €
Charges de personnel	54 350,00 €
Atténuation de produits	19 044,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €
Autres charges de gestion courante	120 706,00 €
Charges financières	17 133,79 €
Charges spécifiques	500,00 €
FONCTIONNEMENT - RECETTES	420 426,71 €
Excédent antérieur reporté	10 000,00 €
Atténuation de charges	364,00 €
Produits des services	1 038,00 €
Impôts et Taxes	101 918,00 €
Fiscalité locale	125 277,00 €
Dotations et participations	126 349,71 €
Autres produits de gestion courante	55 480,00 €

INVESTISSEMENT - Les dépenses et recettes s'élèvent à

380 139,96 €

M49 - Budget eau

EXPLOITATION - DÉPENSES	54 847,72 €
Excédent antérieur reporté	42,03 €
Charges à caractère général	16 080,00 €
Dépenses imprévues	1 000,00 €
Dotation aux amortissements	31 852,08 €
Autres charges de gestion	150,00 €
Charges financières	5 523,61 €
Charges exceptionnelles	200,00 €
EXPLOITATION - RECETTES	54 847,72 €
Excédent antérieur reporté	0,00 €
Opérations d'ordre	10 046,03 €
Vente de produits	23 242,00 €
Autres produits de gestion courante	479,42 €
Produits exceptionnels	21 080,27 €

INVESTISSEMENT - Les dépenses et recettes s'élèvent à

157 642,39 €



La communauté de communes et la gendarmerie coopèrent pour renforcer la sécurité routière



Élus et gendarmes étaient réunis ce mardi pour découvrir le nouvel appareil acheté par la communauté de communes, un cinémomètre. Photo Le DL/P.R.

L'acquisition par la Communauté de communes Usses et Rhône d'un cinémomètre, un appareil qui mesure la vitesse des véhicules, va permettre à la gendarmerie de renforcer ses contrôles.

Pour soutenir et renforcer les actions de la gendarmerie en faveur de la sécurité routière, la Communauté de communes Usses et Rhône (CCUR) a récemment acquis un cinémomètre. Il s'agit d'un appareil destiné à mesurer la vitesse des véhicules, qui sera mis à disposition des gendarmes de la communauté de brigades de Seyssel-Frangy.

« Une seule chose fait ralentir : les contrôles de vitesse »

Paul Rannard, président de la communauté de communes

Mardi 26 novembre, Paul

membres, dont 23 situées en Haute-Savoie et 3 dans l'Ain. Cet équipement permettra aux gendarmes de la communauté de brigades de Seyssel-Frangy d'intensifier leurs contrôles de vitesse dans les communes de Haute-Savoie. En outre, le cinémomètre sera également prêté à la brigade de gendarmerie de Culoz pour effectuer des contrôles dans l'Ain.

Rannard, président de la CCUR, a invité les gendarmes et les élus au bureau communautaire pour leur présenter l'appareil. Ce moment a été l'occasion de souligner l'importance de la synergie entre les collectivités territoriales et la gendarmerie, unissant leurs efforts pour un objectif commun : protéger les usagers de la route et sensibiliser à l'importance du respect des limitations de vitesse.

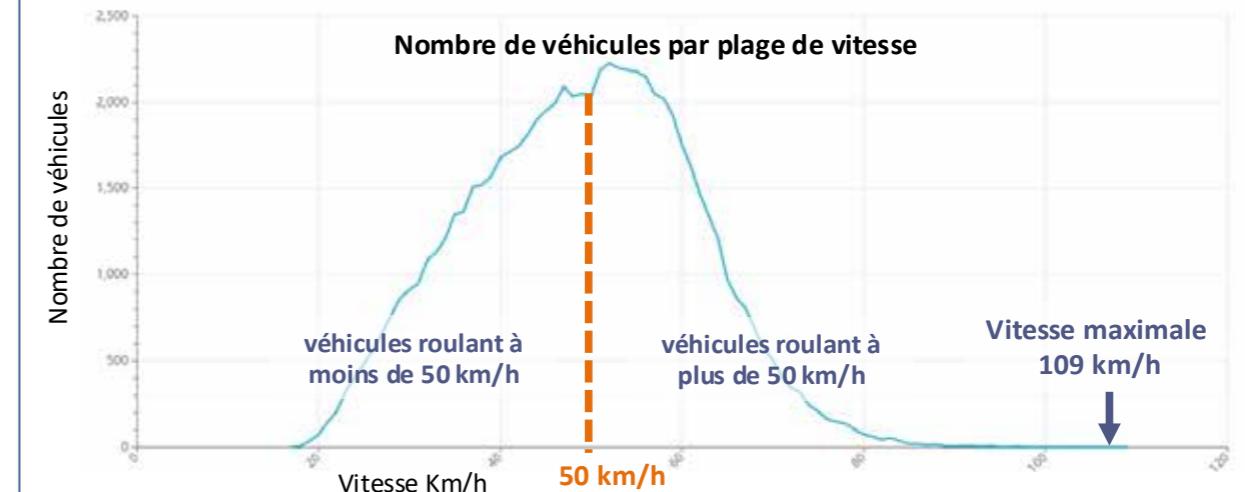
Paul Rannard souligne : « Cet appareil va servir à sécuriser la vitesse dans nos villages et interviendra surtout à la demande des maires. Les communes font des ronds-points, des ralentisseurs, des coussins berlinois mais au bout du compte, une seule chose fait ralentir : ce sont les contrôles de vitesse. »

• Patrick Roubian

Le radar pédagogique de la commune a été installé au 1 chemin de Letraz, où la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h.

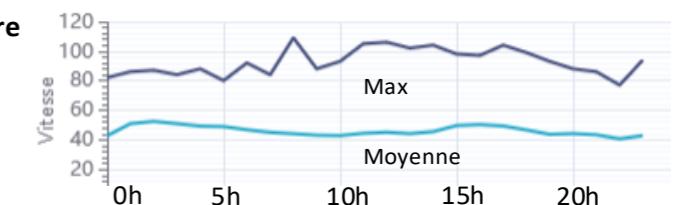
Les graphiques suivants couvrent la période du 30 juin 2024 au 19 janvier 2025. Durant cette période, le radar a enregistré un total de 71 488 véhicules. Entre le 1^{er} septembre et la fin novembre, le trafic a été perturbé en raison de travaux au niveau de l'intersection de la D323, près de Vers.

- La Vitesse **moyenne** est de 48 km/h
- La Vitesse **maximale** enregistré est de 109 km/h.
- Il a été calculé que **la majorité des véhicules (85%) roule entre 0 et 61 km/h**



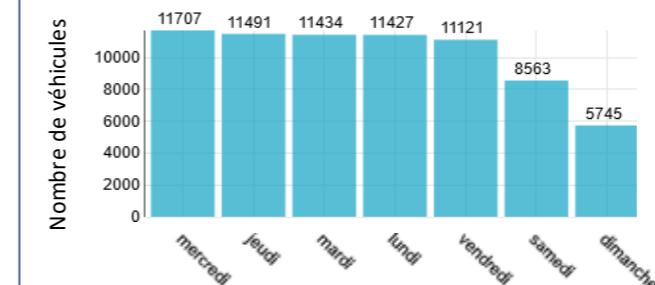
Vitesse max et moyenne par plage horaire

Ce graphique montre la vitesse maximale et moyenne par plage horaire: elle est plus élevée en fin de matinée



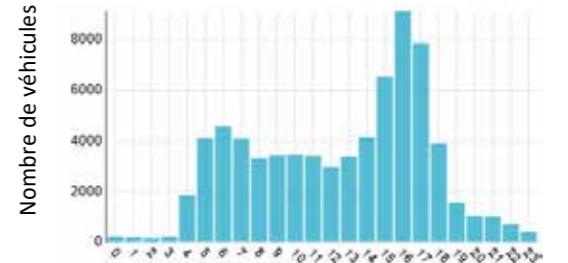
Les deux graphiques suivants montrent la fréquence de passages pendant la semaine et en fonction des plages horaires

Analyse hebdomadaire du nombre de véhicules



Le trafic est nettement plus important (presque le double) pendant la semaine de travail.

Nombre de véhicules par plage horaire



La circulation commence très tôt (entre 4h et 5h du matin) avec deux pics: le premier vers 6 heures et le deuxième, plus important autour de 16 -17 h.

La CC Usses et Rhône finance vos covoits' quotidiens

Conducteurs, Conductrices
2€ en moyenne par trajet *

Passagers, Passagères
Un max de trajets offerts

Ne pas jeter sur la voie publique

Comment bien démarrer avec BlaBlaCar Daily

1 Téléchargez BlaBlaCar Daily



Télécharger dans l'App Store
DISPONIBLE SUR Google Play

2 Complétez votre profil

Renseignez vos trajets quotidiens et préparez-vous à faire le plein d'avantages.

Conducteurs, Conductrices

2€ en moyenne par trajet *

Passagers, Passagères

Profitez d'un max de trajets offerts

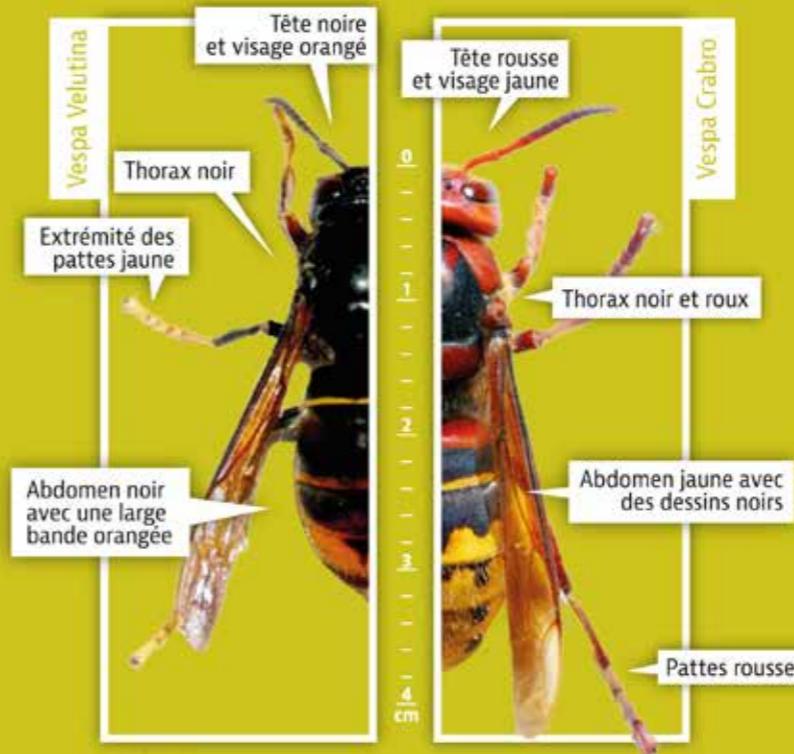
Ne pas jeter sur la voie publique

LE COVOITURAGE SUR BLABLACAR DAILY DEVIENT GRATUIT GRÂCE AU SOUTIEN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE

Depuis le 2 décembre 2024, la Communauté de communes Usses et Rhône soutient financièrement le développement du covoiturage sur son territoire afin d'encourager les automobilistes à partager leurs trajets du quotidien avec l'application BlaBlaCar Daily. Grâce à cette aide, les conducteurs recevront au minimum 1,50 € à chaque covoiturage et le trajet devient gratuit pour le passager.

Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et
SIGNEZ SA PRÉSENCE !

Comment différencier le Frelon Asiatique du Frelon Européen ?



Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

A cause de conditions climatiques très favorables, le frelon a pu continuer de se multiplier dans certains départements du territoire français où il était déjà présent, apparaissant en parallèle dans d'autres départements, notamment dans la région de la Loire où un premier nid a été détruit, mais aussi dans le Rhône et l'Ain où des individus ont été découverts.

Le frelon asiatique, *Vespa velutina nigrithorax* ou frelon à pattes jaunes est une espèce d'hyménoptères de la famille des Vespidae.

Arrivé par erreur dans le sud-ouest de la France en 2004, cet insecte invasif et nuisible a depuis envahi tout l'héxagone et s'étend chez nos voisins européens.

Le frelon asiatique est bien présent en France où il a notamment envahi la région Sud Rhône-Alpes, continuant à coloniser de nouvelles communes et de nouveaux départements.

Ne pas jeter sur la voie publique

SIGNELE TON FRELON

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ? Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site : www.frelonsasiatiques.fr

FRELON ASIATIQUE

NID PRIMAIRE

NID SECONDAIRE

GDS

LA CC USSES ET RHÔNE POSSÈDE DÉSORMAIS UNE APPLICATION MOBILE D'INFORMATION !



Soyez les premiers informés des informations et alertes de l'intercommunalité en téléchargeant gratuitement l'application PanneauPocket.

Vous y trouverez entre autres, des alertes sur les transports scolaires, les manifestations/événements des communes alentours.

Retrouvez toutes les informations et alertes de la Communauté de Communes Usses et Rhône sur PanneauPocket

Depuis un téléphone ou une tablette

1 Recherchez PanneauPocket sur AppStore, PlayStore ou AppGallery et téléchargez l'application gratuitement



2 Ouvrez PanneauPocket et recherchez CC Usses et Rhône ou 74910 et cliquez sur le cœur situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

Félicitations, vous recevez désormais les notifications des PanneauPocket et d'informations en temps réel !

C'EST SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

www.usses-et-rhone.fr



La Communauté de Communes Usses et Rhône assure la gestion de 3 déchetteries intercommunales. Tous les administrés de la CCUR ont accès aux 3 déchetteries. Il n'est pas demandé de carte d'accès, ni de ticket de paiement pour les professionnels. Toutefois les 3 déchetteries sont prioritairement réservées aux particuliers. L'apport des professionnels est toléré. Il est fonction du remplissage des bennes et du flux de déchets apportés.

FRANCY
Champagne, Route de Bolle
74270 Frangy

ST GERMAIN-SUR-RHÔNE
Les Ripples
74910 St Germain Sur Rhône

SEYSEL
Route du Fier
74910 Seyssel

HORAIRES D'ÉTÉ DES DÉCHETTERIES				
		FRANCY	SAINTE-GERMAIN-SUR-RHÔNE	SEYSEL
		Horaires du dernier dimanche de mars au dernier dimanche d'octobre	Horaires du 2 mai au 30 septembre	Horaires du dernier dimanche de mars au dernier dimanche d'octobre
LUNDI	MATIN	FERMETURE	FERMETURE	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	14h - 18h		13h30 - 16h30
MARDI	MATIN	9h - 12h	FERMETURE	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	FERMETURE		FERMETURE
MERCREDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	14h - 18h	13h30 - 16h30	14h - 17h
JEUDI	MATIN	9h - 12h	FERMETURE	9h - 13h
	APRÈS-MIDI	FERMETURE		14h - 18h
VENDREDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	FERMETURE
	APRÈS-MIDI	14h - 18h	FERMETURE	14h - 17h
SAMEDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	8H30 - 12h30
	APRÈS-MIDI	14h - 18h	13h30 - 16h30	13h30 - 17h15
L'accès à la déchetterie n'est plus autorisé aux usagers 10 minutes avant les heures de fermeture				
ATTENTION				
Les déchetteries sont fermées les jours fériés				
Merci de respecter les consignes et nos agents				
Pôle Environnement 72 route de la Serre - CHENE-EN-SEYSEL 04 50 77 82 01 ou Mail : environnement@usse-et-rhone.fr				
CONTACTS				

HORAIRES D'HIVER DES DÉCHETTERIES				
		FRANCY	SAINTE-GERMAIN-SUR-RHÔNE	SEYSEL
		Horaires du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars	Horaires du 1 ^{er} octobre au 30 avril	Horaires du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars
LUNDI	MATIN	FERMETURE	FERMETURE	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	14h - 17h30		13h30 - 16h30
MARDI	MATIN	9h - 12h	FERMETURE	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	FERMETURE		FERMETURE
MERCREDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	14h - 17h30	13h30 - 16h30	14h - 17h
JEUDI	MATIN	9h - 12h	FERMETURE	8H30 - 12h30
	APRÈS-MIDI	FERMETURE		13h30 - 17h30
VENDREDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	FERMETURE
	APRÈS-MIDI	14h - 17h30	FERMETURE	14h - 17h
SAMEDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	8H30 - 12h30
	APRÈS-MIDI	14h - 17h30	FERMETURE	13h30 - 17h30
L'accès à la déchetterie n'est plus autorisé aux usagers 10 minutes avant les heures de fermeture				
ATTENTION				
Les déchetteries sont fermées les jours fériés				
Merci de respecter les consignes et nos agents				
Pôle Environnement 72 route de la Serre - CHENE-EN-SEYSEL 04 50 77 82 01 ou Mail : environnement@usse-et-rhone.fr				
CONTACTS				

HORAIRES D'HIVER DES DÉCHETTERIES				
		FRANCY	SAINTE-GERMAIN-SUR-RHÔNE	SEYSEL
		Horaires du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars	Horaires du 1 ^{er} octobre au 30 avril	Horaires du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars
LUNDI	MATIN	FERMETURE	FERMETURE	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	14h - 17h30		13h30 - 16h30
MARDI	MATIN	9h - 12h	FERMETURE	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	FERMETURE		FERMETURE
MERCREDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	14h - 17h30	13h30 - 16h30	14h - 17h
JEUDI	MATIN	9h - 12h	FERMETURE	8H30 - 12h30
	APRÈS-MIDI	FERMETURE		13h30 - 17h30
VENDREDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	FERMETURE
	APRÈS-MIDI	14h - 17h30	FERMETURE	14h - 17h
SAMEDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	8H30 - 12h30
	APRÈS-MIDI	14h - 17h30	FERMETURE	13h30 - 17h30
L'accès à la déchetterie n'est plus autorisé aux usagers 10 minutes avant les heures de fermeture				
ATTENTION				
Les déchetteries sont fermées les jours fériés				
Merci de respecter les consignes et nos agents				
Pôle Environnement 72 route de la Serre - CHENE-EN-SEYSEL 04 50 77 82 01 ou Mail : environnement@usse-et-rhone.fr				
CONTACTS				

L'accès aux déchetteries se fait SANS RDV



INFOS UTILES

Mairie : 04 50 60 43 60

Mardi de 9h à 11h - Vendredi de 17h à 19h

E-mail : mairie@chavannaz.fr - Web : chavannaz.fr

Salle des fêtes Albert Bussat :

Réservation auprès de la Mairie au 04 50 60 43 60

Responsables : Berbel Amandine, Forest Florence

Couvreur Vianney

École de Chavannaz-Marlioz : 04 50 77 87 81

Directrice: Aurelie Guyot

Cantine : 04 50 77 35 38

Garderie : 04 50 77 39 05

Pompiers : 18 - 112 avec téléphone portable

SAMU : 15

Gendarmerie ou Police : 17

Hôpital de St-Julien-en-Genevois : 04 50 77 35 38

Hôpital d'Annecy : 04 50 63 33 33

Régie de Seyssel : 04 50 56 10 22

32, rue de Savoie - BP 5 - 74910 Seyssel



SERVICES SOCIAUX

ADMR : 04 50 44 49 15

admrfrangy@wanadoo.fr

Relais social : 04 50 44 76 52

Pôle médical des Usses avec médecins généralistes, infirmières, sage-femme, orthophonistes, ostéopathes, podologue, une psychologue, une diététicienne, une kinésiologue

530A route du Tram - 74270 Frangy

04.50.44.71.00 - 04.50.01.30.80

Laboratoires d'analyses médicales :

SYNLAB Laboratoire de la Sillingy - 04.50.19.19.09

2908 route de Bellegarde - 74330 Sillingy

CCUR : 04 50 44 79 86

35, place de l'Église - 74270 Frangy

Office de Tourisme : 04 50 32 26 40

ot.frangy@wanadoo.fr

D.D.T. : 04 50 33 78 00

15, rue Henri Bordeaux - 74998 Annecy

Préfecture de Haute-Savoie : 04 50 33 60 00

8, rue du 30^e Régiment d'Infanterie - BP 2232
74034 Annecy Cedex

Sous-Préfecture : 04 50 35 13 13

4, avenue de Genève - 74160 St-Julien-en-Genevois
*Suite à l'incendie de la sous-préfecture, ses bureaux sont affectés au 15 route de Thairy, ancienne école Buloz
L'accès PMR s'opère via la Rue du Belvédère*

Centre SPA-Marlioz : 04 50 77 82 40

Rappel : Les chiens ne doivent pas divaguer.

Don du sang – EFS : dondesang.efs.sante.fr

Service et appel gratuits : **0 800 109 900**

Collectes 2024 Frangy Musièges (salle des Fêtes) :

22 Février - 18 avril - 13 juin

08 août - 03 octobre - 19 décembre



Mardi 18 février 2025

Mardi 29 avril 2025

Mardi 24 juin 2025

Jeudi 21 août 2025

Jeudi 23 octobre 2025

Jeudi 18 décembre 2025

